

ABONNEMENTS.

Canada..... \$3.00
Etats-Unis (en or)..... 3.50
payable d'avance.
SIX MOIS.
Canada..... \$1.50
Etats-Unis..... 1.75
payable d'avance.
Vendu dans les dépôts ci-dessous.
Les frais de poste sont compris dans e
trois cas.
N. B. — L'abonnement et les frais de
poste pour l'Europe et les Etats-Unis son
variablement payable d'avance.
L'Édition paraît le mardi et le vendredi.
Voir notre annonce à la quatrième
page.

LE FRANC-PARLEUR
CREDIDI · PROP · TER · QVOD · LOCVTVS · SVM.

TARIF DES ANNONCES.

Première insertion, par ligne... \$0.75
Chaque insertion suivante par ligne... \$0.50
Un exemplaire libéral est accordé pour les
annonces à long terme.
Toute correspondance, etc., doit être
munie d'une signature responsable.
REDACTION.
Lettres et manuscrits destinés à la ré
daction doivent être adressés à
M. ADOLPHE OUMET
RÉDACTEUR-EN-CHEF du Journal
Le Franc-Parleur.
Les manuscrits déposés ne sont pas
rendus.

BEAUX : 22, RUE SAINT-GABRIEL.

ADOLPHE OUMET, RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX : \$3.00 PAR AN

FEUILLETON DU "FRANC-PARLEUR"

LES DRAMES DE LA MISÈRE, PAR RAOUL DE NAVERY.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE XI.

PREUVE TROUVÉE.

(Suite.)

Camourdas, plus railleur que furieux,
répétait, en l'adressant à Nerval absent,
l'épithète de « vieux Mohican » tout en
vidant sa fiole. Puis, pour se donner à lui-
même la triomphante satisfaction de
revoir ce papier auquel Nerval ajoutait
tant de prix, cette lettre qui mettait
l'usurier millionnaire à la disposition du
misérable Camourdas, Camourdas l'incen-
diaire tira successivement de ses poches,
tous les papiers qu'il y trouva enfouis,
les plaça sur la table, but encore, et se sou-
venant enfin que la lettre, établissant la com-
plicité de Nerval dans l'incendie de la
Villette avait été cousue par lui entre l'é-
toffe et la doublure, et en tira le papier
qui était le plus clair de son revenu, et
sur lequel reposaient toutes ses espérances
d'avenir. Puis dans un mouvement brus-
que, après avoir fait rouler tous ses papiers
à terre, factures, prospectus, et autres,
Camourdas, de plus en plus ivre, plia
la première feuille de papier qui lui tomba
sous la main, la glissa dans sa veste, la
piqua à l'aide de deux épingles et s'endor-
mit.

Le lendemain matin, lorsque Bestiole
traversait la chambre afin de chercher le
papier nécessaire pour pelotonner son fil
d'or, elle vit à terre une lettre vieille, frois-
sée, chiffonnée, coupée aux angles, la rele-
va et s'en servit pour rouler dessus, sans
la regarder davantage, le fil d'or qu'elle
voulait débrouiller.
Quand le lendemain, son père la pria
de coudre la doublure de sa veste, elle
obéit. Camourdas sentant un papier entre
les deux étoffes, ne songea pas même à re-
garder s'il ne s'était pas trompé.

C'est ainsi que Camourdas portait pré-
cautionneusement dans son vêtement un
prospectus de cirage, tandis que la petite
Bestiole dévidait son fil d'or sur la pièce
à conviction du crime d'Achille Nerval.
On comprend aisément la foudroyante
émotion d'Austin Aurillac.
Il tenait entre ses mains la preuve de
son innocence.

Il saurait désormais confondre Nerval,
et demander aux tribunaux que l'on
prononçât entre eux.

Le crime de l'usurier et de Camourdas
était visible pour tous, et nul doute que
l'ouvrier ne s'empressât de faire des révé-
lations, afin d'obtenir un peu d'indulgence.

Ainsi Aurillac pouvait dire son nom bien
haut ; il lui serait loisible de redemander
à tous ses enfants perdus. Il allait passer
brusquement de la nuit dans laquelle se
cachait le forçat évadé, à la lumière qui
se fait pour l'honnête homme méconnu.

Il se disait tout cela comme dans un
rêve. Son cœur battait à lui briser la
poitrine ; des étincelles passaient devant
ses yeux ; tantôt il lui semblait que sa
tête était pleine de pensées joyeuses et
tantôt lui paraissait si lourde qu'il ne
pouvait la soulever.

Chose étrange, il ne sentait plus de hâ-
te de précipitation.

Il plaça la bobine de fil d'or dans la let-
tre, remit le tout à un commissionnaire,
en lui recommandant de courir chez Mlle
Camourdas, puis, tranquille de ce côté,
Aurillac se leva.

— Je trouverai M. Maximilien chez lui,
se dit-il.

Il aurait pu prendre une voiture afin
d'arriver plus vite, mais sa tête brûlait
tellement qu'il éprouvait le besoin de mar-
cher.

Une pluie fine commençait à tomber,
Aurillac y exposa son front.

— Ainsi, disait-il, ce brave cœur va
trouver la récompense dans l'accomplisse-
ment de sa tâche. Il a rêvé mon salut, et
ce salut est prochain. Il s'est imposé un
but et ce but il y touche ! Oh ! Dieu
est bon, Dieu est grand ! Dieu est plein
d'amour et de miséricorde !

Une demi-heure plus tard, Austin Auril-
lac sonnait vivement à la porte du jeune
avocat.

— Monsieur Audoin ? demanda-t-il au
vieux domestique.

— Mon maître n'est pas encore rentré,
répondit celui-ci.

— Puis-je l'attendre ?

— Certainement.

Aurillac fut introduit dans le cabinet
où la lampe allumée, sur le bureau, pro-
jetait assez que Maximilien ne comptait pas
de sitôt se livrer au sommeil.

CHAPITRE XII.

LA MORTE.

Aurillac fut cruellement déçu dans son
impatience de voir Maximilien et de lui
confier la découverte qui changeait brus-
quement toute sa vie. Il avait besoin de
crier à un ami :

— Libre ! je suis libre !

Car la liberté pour Aurillac, ce n'était
pas seulement de marcher sans manille au
pied, sans casaque de forçat et sans bonnet
vert ; la facilité d'aller et de venir sans
redouter l'argousin, et de dormir sans
trouver à ses côtés un immonde compa-
gnon de chaîne.

Sans doute, pendant les terribles années
de sa captivité il avait demandé à Dieu, à
genoux, avec toute la ferveur d'une âme
éprouvée et confiante, le droit d'errer à
l'air libre, sous le soleil, de respirer, d'agir
comme un homme, et non plus comme une
machine numérotée, au milieu d'autres
machines humaines.

Mais, en brisant ses fers, Aurillac n'a-
vait pas recouvré sa liberté.

Non, s'était-il pas vu obligé de cacher son
nom, d'abord sous le nom de porte-balle
qu'il avait tenté d'arracher des griffes et
de la guéaie d'une bête enragée ; puis, la
personnification du père Falot n'avait-elle
pas à son tour absorbé celle du marchand
forain ?

Sans doute Aurillac avait cherché ses
ennemis, ses accusateurs, mais non point
en face et aidé par la justice, il avait dû,
pour arriver à son but, frayer avec des
voleurs, s'enfermer dans les bouges et tu-
toyer des assassins. Il avait fallu mas-
quer son âme autant que son visage, im-
poser silence à ses révoltes, surmonter ses
dégouts, subir toutes les épreuves de la
patience, après avoir supporté celles de la
douleur.

Non, il n'avait pas été libre ! Il sortait
le soir, il exerçait la nuit un métier fait
pour révolter ses habitudes ; sauf l'abbé
Bernard et Maximilien, il ne comptait
point d'amis. Les seuls moments pendant
lesquels il lui était permis de laisser battre
son cœur au contact des affections huma-
ines, était ceux qu'il passait près de Co-
lombe ou bien encore dans la chambre de
la petite habilleuse de poupées, tandis que
Bec-d'Oiseau lisait les pages d'un livre in-
structif.

Pauvre Bestiole ! ce n'était point sa
faute, si son père était un misérable, et
Aurillac se promit de protéger celle dont
il allait faire une orpheline.

Mélas ! le mal commença rotombe sou-
vent sur les innocents ! La petite infirme che-
rissait son père, en dépit de ses torts, de
ses brutalités, et Aurillac pleinait quel
déchirement d'âme seconçait ce corps dé-
jà si frêle.

Je sais ce que je ferai, pensa l'ancien
forçat, je conduirai Bestiole chez Colombe ;
tandis que, celle-ci habillera d'élégantes
Parisiennes, Bestiole copiera leurs toilettes
pour les poupées Huret ; Bestiole trouve-

ra une sœur aînée, une jeune mère dans
Colombe. Celles qui ont souffert s'enton-
dent si bien à consoler. Je châtie, mais
je ne me venge pas ! Dieu m'est témoin
que s'il m'était possible de reprendre mon
nom, mon rang, mon bonheur, sans dénon-
cer personne, je renoncerais à la jouissan-
ce de punir. Mais la loi est implacable
dans ses exigences. Pour chaque crime,
s'il existe un coupable, il faut un châti-
ment ; pour prouver mon innocence, je
dois produire le criminel ! Pour avoir le
droit de chercher les traces perdues de ma
femme et de mes enfants, il me faut at-
teindre le père de Bestiole et le père d'An-
gèle.

Une pensée douloureuse traversa la joie
d'Aurillac.

Il éprouvait pour la fille de son implacable
ennemi une sympathie si vraie, il admi-
rait si complètement cette angélique
fille, qu'il l'idée des larmes qu'elle avait ver-
ser l'attendrit.

— Si je la voyais, à cette heure, se dit-il,
je lui prendrais les mains et, la regardant
bien en face, je lui donnerais le conseil
adressé par Hamlet à Ophélie : — Entre
au couvent, ma fille ! — Le monde implacable
te fermera ses portes après le châti-
ment de Nerval, le Christ t'ouvre toutes
grandes les portes de ses cloîtres. Entre
au couvent, gardes-y ta robe blanche et le
lis de ton cœur ; consume-toi lentement
dans la prière et la pénitence, et prie sans
relâche pour obtenir la grâce de celui qui
ne s'est jamais repenti !

Aurillac, qui était tombé dans un fau-
teuil, se releva vivement :

— Non, jamais repenti ! reprit-il, avec
une croissante énergie. Il est resté dur
aux pauvres, égoïste, orgueilleux. Serait-
il possible de compter ses victimes ? Le
misérable fou que je connais ne doit pas
avoir été seul repoussé par cet implacable
riche. J'exécute presque Camourdas, cet
ivrogne abruti par l'eau-de-vie, et dont
Nerval a soutenu les vices pour en user
plus tard. Je dirais volontiers aux juges :
C'est une brute inconsciente, condamnez-
le au jeûne, qu'il travaille, qu'il rachète
sa faute ; mais, pour Nerval, soyez sans
indulgence ! Était-il donc dénué de biens
pour jalouser ma fortune ? Non, il possé-
dait une usine rivale de la mienne. Il a
été insatiable et féroce ; pour être juste,
vous devez avoir dans la revanche une
férocité égale ! Et s'il ne m'avait pris que
mon argent, que ma liberté même ! la li-
berté, le plus grand des bonheurs, cepen-
dant ! Mais j'étais époux, il m'a séparé
de ma femme, j'étais père ; il m'a ravi
mes enfants !

(A continuer.)

Un ami de notre feuille nous expédie
d'Ottawa, le sermon du Révérend Père
Filâtre, prononcé le jour de la St. Jean-
Baptiste, à Ottawa, avec prière de lui don-
ner asile dans nos colonnes. Nous nous
rendons, avec plaisir, à la prière de notre
ami, en lui demandant excuse d'avoir
tant retardé à la publier.

L. J. C.

M. I.

J. M. J.

Prophète Allissimi vociferans.

Vous serez appelé le prophète du
Tête-Haut.

St. Luc, ch. I, v. 76.

Monsieur,

Mes Frères,

Lorsque, sur la demande du Comité de
la St. Jean-Baptiste, Sa Grandeur Monsei-
gneur l'Évêque d'Ottawa me fit l'honneur
de m'inviter à vous rompre, en cette fête
nationale, le pain de la parole sacrée, je
ne trouvais dans mon cœur et sur mes lèvres
que les sentiments et la réponse de ce pro-
phète de l'ancienne Loi qui disait à Dieu :

« Neseio loqui, quia puer ego sum. » Oui,
je me sentis effrayé d'avoir à vous adresser
la parole dans une circonstance aussi so-
lennelle, assuré d'avance qu'elle ne répon-
drait pas à l'éclat accoutumé de vos mani-
festations patriotiques. Et cependant, né
dans cette vieille France qui aime toujours
à saluer la Colonie française du Canada
comme la fille de sa foi et de ses beaux
jours, membre d'une congrégation où l'é-
rable et le lys s'enlaçaient étroitement au-
tour de la croix, nourri sur les rives du
St. Laurent du premier lait de la vie reli-
gieuse, j'étais heureux de voir se présenter
à moi cette occasion de payer à ma nou-

velle patrie le juste tribut de mon admira-
tion et de mon amour. Aussi, faisant
taire en moi ces craintes premières, c'est
avec toute l'affection et tout le dévoue-
ment d'un frère que j'ose me présenter
aujourd'hui devant vous. Heureux mille
fois, si, en déroulant quelques-unes des
pages d'or de notre histoire nationale, je
pouvais en faire ressortir les grands ensei-
gnements et nous pousser tous à leur être
toujours et de plus en plus fidèles.

Chaque peuple, vous le savez, M. F., a
sa fin marquée dans les desseins du Très-
Haut. Aux uns, le souverain Ordonna-
teur a octroyé le génie de l'organisation
politique ; aux autres, le génie militaire ;
à ceux-ci, celui du commerce ; à ceux-là,
celui des lettres, des arts et des sciences.

Les races latines, elles, ont reçu la belle
mission de protéger la vraie religion ;
aussi, toutes les fois qu'emportées par ce
caractère ardent et mobile qui les distin-
gue, elles se sont montrées infidèles à ce
rôle plein de grandeur, immédiatement,
soit les barbares du Nord, soit les barba-
res plus terribles de l'intérieur se sont élé-
vés dans le ciel politique comme de sinis-
tres météores chargés de venger Dieu à un
moment donné des peuples catholiques qui
manquent à leurs obligations envers son
Église. C'est là un fait palpable, je dirais,
une loi rigoureuse dans l'histoire des peu-
ples depuis le Christianisme, et de nos
jours, n'est-il pas vrai que ce dessein pro-
videntiel par lequel Dieu veut que le ca-
tholicisme soit pour ces nations la pierre-
de-touche de leur grandeur, s'est présenté
à nous sous l'aspect d'une effrayante ac-
tualité ?

Et remarquez-le, M.F., cette loi est
aussi celle qui nous régit sur le grand Con-
tinent Américain. Jusque-là, fidèles à la
mission confiée à notre foi, nous n'avons
pas senti la verge vengeresse s'abattre sur
nous : mais, en face des luttes qui s'an-
noncent, il n'en reste pas moins important
pour nous de nous rappeler notre vocation
comme peuple et de considérer attentivement
les dangers actuels qu'elle doit ren-
contrer. Ainsi en effet nous raffermirons
nos courages et nous nous préparerons à
remporter sur nos ennemis une victoire dé-
cisive.

I.

Il est, M.F., pour un peuple comme
pour un individu certains traits caractéris-
tiques par lesquels on le rattache, sans ja-
mais se tromper, à telle race et à telle fa-
mille : c'est ce qu'on appelle vulgairement
l'air de famille, air de famille si profondé-
ment imprimé sur les fronts qu'il persé-
vère, alors même que la vieillesse exerçant
ses ravages a fait disparaître tout le reste,
comme il se trouve dans la figure encore
vierge d'émotions de l'enfant au berceau.

Au moral, il en est de même quelquefois,
et de société pourront modifier quelque
peu les dispositions natives : les traits gé-
néraux, et je mets parmi ceux-là la vocation
providentielle d'un peuple, resteront
aussi inaltérables que ce peuple lui-même,
car, le jour où une nation se refuse à rem-
plir son rôle sur le monde, Dieu la brise
comme un instrument désormais inutile ;
il ne lui en assigne pas un autre.

Or, soit que nous interroguions les annales
de nos ancêtres, soit que nous étudions
notre acte de naissance, soit que nous par-
courions les pages de notre histoire, tou-
jours, partout, nous lisons en traits d'or
que notre mission même sociale et politique
est toute entière de répandre et propager
la vraie foi du Christ et de faire naître à
l'ombre de la Croix la civilisation chré-
tienne. Oui, M.F., nous sommes par vo-
cation un peuple de missionnaires catholi-
ques et c'est à l'accomplissement de cette
mission qu'est attachée notre prospérité
matérielle elle-même.

En voulez-vous la preuve ? Ouvrez la
première page de notre histoire : un roi
barbare vient de se relever purifié de lapi-
sine sacrée et le saint qui l'a baptisé en-
traîne devant lui les voiles de l'avenir,
et là, d'une voix solennelle, il lui prêche
que son peuple doit être le porte-étendard
de la vérité : chaque infraction, ajoute-
t-il, sera suivie d'un châtiement terrible. Et
dans la suite des quatorze siècles, dix fois
la France, oubliée ou méprisée ce rôle glo-
rieux, dix fois elle se voit foulée aux pieds
de ses ennemis et conduite jusqu'aux por-
tes du tombeau.

Quand douze siècles plus tard, l'immor-
tel Jacques-Cartier et ses nobles compa-
gnons viennent planter leurs tentes sur les
bords du St. Laurent, loin de répudier cet
héritage, ils le confirment pleinement.
D'autres peuples ont pu considérer l'Amé-
rique comme une source de trésors, comme
un pays digne de leur ambition, comme
une terre de refuge contre un ennemi plus
fort ; une seule idée semble animer les pre-
miers projets relatifs à la colonisation du
Canada : le désir de gagner des âmes à
Jésus-Christ et d'étendre son royaume spiri-
tuel. Et ce désir, consigné dans les actes
publiques, est partagé par tous : tous le
servent au fond du cœur, tous le nourris-
sent, tous l'attestent et par cette commu-
nion faite avant le départ et par ces plan-
tations de croix accomplies, avec tant de
piété sur la rive où ils abordent. D'ail-
leurs, n'aurions-nous pas les récits de ces
épisodes de foi, qu'à voir leurs œuvres
nous en serions convaincus.

Ici, M.F., ce ne sont plus des faits isolés,
c'est toute l'histoire du Canada qui se
dresse devant nous pour nous affirmer la
haute destinée de ses enfants. Ah ! je ne
voudrais pas traduire ici, dans un style
décoloré, ce qui resplendit dans tant d'his-
toriens si pleins de charmes et de mérites,
mais dites-moi, n'est-il pas vrai que souvent
votre cœur a battu d'émotion en voyant
ces vaillants missionnaires se lancer sans
trembler à travers mille obstacles, à la re-
cherche de la pauvre brebis égarée ? n'est-
il pas vrai que c'est avec un juste et légitime
orgueil que vous avez suivi mille fois
ces récits du ciel, dans lesquels vos ancêtres
vous apparaissent donnant l'exemple
de toutes les vertus et soutenant le zèle de
leur clergé ? Ah ! pour moi, je ne l'a-
vouerai, il n'y a pas jusqu'à ces hardis
coureurs des bois devant lesquels je ne
m'arrête avec un vif sentiment d'admira-
tion ; car eux aussi souvent furent les
messagers de la bonne nouvelle, préparant
la voie aux prêtres, les secourant dans leur
détresse et quelquefois entraînant des tribus
entières dans les sentiers de la foi et
de la vertu.

Non, M.F., un peuple qui agit avec
ce dévouement et ce courage, n'a pas une
mission purement matérielle ; c'est plus
haut qu'il tend, c'est pour de plus grandes
choses qu'il est né, c'est directement pour
le Christ de son Église qu'il doit travail-
ler : ad majora natus.

D'ailleurs, M.F., vous le dirai-je ?
Et pourquoi non, puisque c'est à votre
honneur et que du reste c'est la vérité ?
Il n'est pas d'homme tant soit peu obser-
vateur qui ne l'ait remarqué : il y a dans
tous l'ensemble de votre physiognomie
comme un reflet divin de cette
sublime mission.

Cette condescendance, cette bonté si
paternelle du clergé, ce dévouement, ce
zèle de tous les instants d'un côté ; d'un
autre, ce respect, cette confiance pour le
prêtre ; ces vocations nombreuses, ces fa-
milles unies, cette hospitalité si généreuse,
ce sentiment chrétien surtout, devant le-
quel les intérêts de la terre disparaissent ;
tout cela n'indique-t-il pas que là, dans un
pays favorisé, Dieu s'est réservé un peuple
qui, un jour, bientôt peut-être, exercera
une plus grande influence encore au point
de vue catholique ? Que dis-je, M.F., il
n'y a pas jusqu'à l'apparence extérieure
de vos villes qui ne porte cette empreinte
des desseins de Dieu. Le voyageur qui
traverse vos campagnes ou remonte vos
fleuves, ne sait pas encore peut-être qu'il
y a une ville ou un village, il voit la croix
qui domine vos églises et dès lors, il sait,
à n'en plus douter, qu'il y a un lieu de
prière, un lieu de charité, de miséricorde
et de repos ; c'est-à-dire, que là, des hom-
mes s'élancent vers le ciel pour arriver à
Dieu, et que chaque jour descendent sur eux
une pluie abondante des grâces les plus
précieuses. Et si, plus heureux, il peut
s'y fixer un moment, il ne tarde pas à voir
à côté de chaque église, l'école ; à côté de
chaque cathédrale, le collège, c'est-à-dire,
deux foyers de cette science chrétienne, et
par là même civilisatrice, qui pénètrent
toutes les classes, les rend toutes capables
de coopérer à l'œuvre commune et à la
grandeur de la patrie. De plus, combien
n'est-il pas frappé du nombre et de la soli-
dité des œuvres de charité éolées de l'a-
mour de la croix ; de ces œuvres où l'in-
firmiété du vieillard, où les besoins de l'en-
fant, où les douleurs du malade sont tou-

jours sûrs de trouver des cœurs compa-
tissants et des mains actives et industrieuses ?
Non, rien n'a été oublié dans cet ensemble
providentiel pour rappeler à tous les mis-
sions de foi et de charité qui est la nôtre :
et si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, et
ce qui est loin de pouvoir se prévoir, il
arrivait que la postérité oubliait cette vo-
cation qui doit faire sa force comme elle a
fait celle de nos pères et comme elle fait
la nôtre, les pierres mêmes de tous nos
monuments, scellées par la foi et unies par
la charité, s'écarteraient qu'une voix pour
crier bien haut leur douleur et pour rap-
peler leur destination première.

On raconte, au Livre des Nombres, que
Balaam ne put retenir un cri d'enthousiasme
et d'admiration à la vue des tentes
des Hébreux campés dans la plaine :
M. F., à la vue de toutes les merveilles
de la foi et du dévouement, semées innom-
brables sur tous les points du Canada, les
ennemis mêmes, s'ils existaient, ne pour-
raient que s'écrier avec lui : Que tes ten-
tes sont belles, ô Israël, et il pourrait
ajouter comme lui : si ses vallées sont
non brousses et fertiles, si ses champs mêmes
apparaissent comme autant de jardins culti-
vés, si l'eau sillonne ses prairies et leur
donne l'abondance, tout cela vient de ce
que le Seigneur l'a béni et que sa bénédic-
tion a coulé sur lui comme la rosée du ma-
tin. Car la vocation est une grâce pre-
mière, une grâce, source de toutes les au-
tres, et nous l'avons vu, Dieu a créé le
Canada pour une fin qui n'est autre que
la propagation et le soutien des intérêts
catholiques au milieu de l'Amérique.

II.

Mais si telle est notre vocation, il faut
l'avouer, son accomplissement doit rencon-
trer dans notre temps de terribles obsta-
cles.

Certes, le siècle au milieu duquel Dieu
a placé notre existence nous est profondé-
ment cher. Nous aimons à reconnaître et
à saluer ses glorieuses destinées, et l'his-
toire, plus juste que bien des contempo-
rains, se fera un devoir de constater que
les catholiques, loin de rester en arrière,
ont su au contraire contribuer largement
au véritable progrès dont notre âge est
justement fier.

Mais, en applaudissant ses triomphes,
nous ne saurions nous dissimuler ses fai-
blesses ; en couronnant sa beauté, nous
ne saurions fermer les yeux aux plaies
profondes qu'il révèle dans son sein. Siècle
de transition entre un passé sombre et
bouleversé et un avenir que nos espérances
nous font entrevoir brillant et tranquille,
le XIXe siècle semble avoir été destiné à
nous présenter le spectacle d'une lutte à
mort entre toutes les erreurs passées et la
vérité nécessairement une.

Entrons en effet dans ces écoles de phi-
losophie où l'on prétend arriver sans guide
à la connaissance du vrai ; quelle confu-
sion ! quel délire de la raison humaine !
Ici, il n'est pas certain que l'ordre maté-
riel existe ; là, il n'existe pas ; plus loin,
l'homme lui-même n'a qu'une existence
phénoménale. Ailleurs, d'autres énormités ;
et si l'on n'avait appris de St. Hil-
laire que l'erreur change et varie avec les
années et les mois, on ne pourrait voir
sans surprise les systèmes les plus dispa-
rates sur Dieu, sur l'âme humaine, sur le
monde, se succéder en s'annihilant mutuel-
lement dans les chaînes les plus ac-
croîtées, quelquefois sur les lèvres du
même professeur. Un seul point semble
commun à tous ; la négation du surnatu-
rel et l'apothéose de la nature, c'est-à-dire
le paganisme ancien dans la révoltante nu-
dité de son essence. « Tout était Dieu,
excepté Dieu lui-même. Aussi de quels
blasphèmes n'a-t-on pas osé assaillir l'ado-
rable personne de N.S. J.C. et nos plus
sacrés mystères ! Qu'il nous suffise de
nous rappeler ces œuvres sans vérité com-
me sans critique qui alarmèrent notre foi
et firent saigner nos cœurs.

L'erreur dans l'esprit, c'est le mal dans
le cœur. Souvent même il arrive que l'un
pénètre plus rapidement que l'autre. Cette
logique des passions a eu de nos jours des
effets plus prompts, plus redoutables que
jamais. Notre siècle avait péché par l'or-
gueil intellectuel ; il devait tomber dans
les excès humiliants des voluptés charnel-
les ; il avait nié le dogme catholique qui
se résume en ces mots : Nous sommes ai-

més; il devait nier la morale catholique dont l'abrégé le plus complet se trouve en cette phrase : Nous devons aimer. De là, deux plates hideuses dont l'une d'ailleurs est la conséquence nécessaire de l'autre, le sensualisme le plus abject et l'égoïsme le plus étroit.

Comment, dès lors, la société elle-même n'aurait-elle pas été ébranlée sur ses bases ? Mais ici, je vous prie de le remarquer avec un célèbre orateur, les époques les plus terribles ne sont pas celles où les révolutions éclatent au plein soleil, mais celles où les révolutions se préparent dans l'ombre et mûrissent dans le mystère.

Quand vous le voyez passer, cette bachante sanguinaire, portant la torche ou le pétrole à la main, marquant son chemin par le sang ou les ruines, brisant toute discipline ou relâchant tout bien social dans l'école, la famille et la société; quand vous voyez courir en désordre la cité délirante guidée par des mains fratricides, suivie des ateliers insurgés; quand, dans le lointain, vous regardez venir à elle et à vous le brigandage, le chaos, l'assassinat, non, vous n'avez pas encore contemplant ce qu'il y a de plus lamentable à voir dans l'histoire d'une nation.

Mais si un jour, sous un règne à la surface tranquille et régulier, par un temps où les esprits sont affranchis de toute contrainte et où la prospérité matérielle est au comble, on s'en prend aux sources religieuses de la vie sociale; si, dans ce temps, vous voyez les liens sacrés de la famille solemnellement relâchés et froidement rompus; si alors, l'erreur est protégée de préférence à la vérité; si l'autorité civile et religieuse ne devient plus qu'un mot incommode livré sans merci aux jugements d'une foule de sans conscience; si enfin les arts et la littérature travaillent à l'apothéose des vices les plus honteux. Oh! alors, vous avez vu passer la plus désastreuse des époques de l'histoire, celle où le mal est appelé le bien, où l'erreur prime la vérité, et où il ne vous reste plus qu'à jeter vers Dieu le cri des Apôtres sur la face de Gézézaréth: Seigneur, sauvez-nous nous allons périr.

Eh bien, M. F., ce triple ennemi de notre foi, de notre morale et de notre vie sociale, il a parcouru le monde comme un ouragan et fait beaucoup de victimes: Déjà, il assiège nos frontières. De grâce, point de pacte avec lui! Rusé autant que dangereux, vous le savez, il sait se cacher, se dissimuler, voler son nom véritable sous les pseudonymes de progrès, de civilisation, de liberté surtout. Ne nous y trompons pas: ce n'est point un progrès véritable, la proclamation de doctrines qui, d'un seul coup, nous rejettent plus de vingt siècles en arrière et nous jettent au-dessous même des philosophes païens; ce n'est point une vraie civilisation, cette civilisation qui consisterait à faire du plaisir personnel le mobile de toutes nos actions, à briser les liens sacrés de la famille, à vivre au milieu de la société sans entrailles pour ses frères, sans dévouement pour sa patrie, sans charité pour le pauvre. Et quant à cette prétendue liberté, permettez-moi de vous rappeler les énergiques paroles d'un grand homme peu suspect en pareille matière: Toutes ces libertés ne sont qu'une amère dérision. Oui, avec elle le catholique est libre en ce sens qu'il est libre de n'être pas catholique, de n'être pas chrétien, et, en revanche, libre d'être païen et renégat. C'est là le résumé de l'histoire des peuples sous l'étreinte hypocrite de la révolution. Nous sommes libres de compenser la foi de notre baptême par l'impiété de notre vie; libre d'acquiescer le compte des bienfaits de Dieu par la désobéissance, l'ingratitude et l'apostasie. Mais libres d'obéir en tout et pour tout à sa sainte loi, non; libres de lui dévouer notre vie, non; libres de pratiquer tous les devoirs de notre culte et de tous les commandements de notre foi, non; libres d'un mot, libres d'être les esclaves du mal, oui; mais libres d'être les serviteurs du bien et les enfants de Dieu et de l'Église, non, mille fois non! Ah! qu'ils ne nous parlent plus de liberté de religion, ceux-là qui l'ont dégradée jusqu'à n'être plus que la liberté de ne croire en rien! et qu'ils ne nous parlent plus de civilisation, ceux-là qui ont fait le premier meurtrier de la société! qu'ils ne nous parlent plus de progrès, ceux-là qui le font consister à ne voir que la terre, à ne désirer que la terre, à n'aimer que la terre! De cette liberté, de ce progrès, de cette civilisation, nous, catholiques du Canada, nous n'en voulons pas: trop de peuples en sont morts ou en meurent sous nos yeux.

Je finis, M.F., et je finis par les mots mêmes de mon texte: Vous serez appelé le prophète du Très-Haut. Ces paroles vraies de St. Jean-Baptiste, le sont aussi de son peuple; car le prophète, nous apprend Dieu lui-même, a une double mission: recevoir du Ciel sa doctrine et la transmettre aux autres. La départir aux autres, être le missionnaire du Christ, telle est, nous l'avons vu, la noble vocation du peuple canadien-français; pour la donner aux autres toujours pure et entière, il faut la puiser toujours aux sources abondantes de la Foi catholique, dans le cœur de ses pasteurs dévoués et dans les enseignements infaillibles du Souverain Pontife.

Oui, je m'en ferai le garant aujourd'hui toujours le peuple canadien sera fidèle à sa haute mission, toujours il la remplira avec le zèle et le dévouement de ses ancêtres, et ainsi, toujours il moissonnera les bénédictions du Ciel et de la terre et méritera de porter sur son drapeau immaculé la noble et fière devise de ses pères: *Aime Dieu et va ton chemin.* C'est le bonheur que je vous souhaite avec la bénédiction de Monseigneur. Ainsi soit-il.

LE FRANC-PARLEUR. Vendredi, le 13 Juillet 1877

AVIS DE L'ADMINISTRATION

Ceux de nos abonnés qui changent de domicile au premier mai, voudront bien nous faire connaître leur nouvelle résidence au plus tôt, s'ils ne veulent pas subir de retard dans l'envoi du journal.

Avis aux Abonnés.

Les règlements suivants ont été unanimement adoptés par l'Association de la Presse de la Province de Québec:

1°. Après le premier de novembre prochain, 1876, l'abonnement à tous les journaux sera payable strictement d'avance, et aussitôt que le terme pour lequel l'envoi en sera suspendu à ceux qui n'auront point renouvelé leur abonnement en payant d'avance.

2°. L'abonnement à tous les journaux datera du premier ou du quinze de chaque mois, et les éditeurs pourront, à leur choix, envoyer aux abonnés les numéros en arrière, de manière à donner effet à cette règle.

M. A. Ceyras, 4, Rue la Thacherie, à Paris, le seul fermier de nos Annonces Parisiennes. C'est à M. A. Ceyras que doivent s'adresser messieurs les Annonceurs, notamment pour les spécialités de Pharmacie, Droguerie, Parfumerie, Nouveautés, Articles de Paris, etc.

Accompagnement obligé des fêtes orangistes.

Les passions et le fanatisme étaient trop excités pour que la journée du 12 juillet se passât sans qu'il eût eu malheur à déplorer. Un homme vient d'être tué, et trois personnes ont été blessées dans les circonstances suivantes.

Un jeune homme portant fièrement les insignes orangistes sortait du magasin de l'échevin Clendinning situé au coin de la rue Craig et du Carré Victoria lorsque tout-à-coup une balle partie d'une main inconnue vint le frapper. Il tomba immédiatement; la blessure était mortelle. Un grand nombre de personnes attirées par la détonation se rassemblèrent aussitôt.

Une vingtaine de coups de pistolets furent tirés du magasin de l'échevin Clendinning sur la foule rassemblée. Un canadien du nom de Giroux reçut une balle dans la cou: sa blessure est très-grave. Une autre personne fut blessée à la main et une femme fut atteinte à la jambe.

Une foule considérable encombra le lieu où s'est passé ce triste événement. On voit sur le trottoir une large tache de sang. Mais les passions des deux partis Orangiste et Irlandais catholique n'en sont que plus soulevées.

Voici une deuxième version de cet accident: LE 12 DE JUILLET.—La célébration de la fête des orangistes n'a pas été accompagnée des désordres que l'on redoutait, quoiqu'on ait eu à déplorer une victime.

La procession n'a pas eu lieu, mais toute la matinée une foule nombreuse a stationné dans la rue St. Jacques, en face de la loge orangiste, et sur la rue Dorchester devant le Knox Church, où le service du jour a été célébré. Les orangistes s'y sont rendus par petits groupes, et sans insignes, ce qui a empêché les troubles, et ils sont sortis sans être inquiétés.

Le sermon du jour a été prêché par le ministre Doudiet qui a fait les remarques les plus fausses et les plus inconsidérées sur la fête du 12 juillet.

Vers une heure, au moment où on pensait d'une façon certaine que tout danger avait disparu, on vint annoncer à la station centrale de police qu'un homme venait d'être tué en face du magasin de M. Dunn, rue McGill, près de la rue Craig. Les renseignements que nous avons reçus

sur cet événement sont tellement contradictoires que nous ne les donnons que comme rumeurs, en attendant les résultats de l'enquête qui sera tenue aujourd'hui par le coroner.

Vers une heure et demi un individu poursuivi par plusieurs personnes s'est précipité dans le magasin de M. P. Dunn et a essayé de se débarrasser de ses agresseurs en les frappant. Au même moment une détonation, suivie de plusieurs autres se fit entendre et il tomba frappé d'une balle qui l'atteignit à la tête. La foule se dispersa presque aussitôt et lorsque la police arriva tout était rentré dans le calme.

Un nommé Giroux a été blessé gravement à la cuisse et une femme qui se trouvait dans le groupe et portait les couleurs orangistes a été atteinte.

Il était rumeur hier soir que Giroux était mort; mais cette nouvelle n'a pas été confirmée.

Le défunt a été transporté à la morgue de la rue Perthuis et par les papiers qu'on a trouvés sur lui on a établi qu'il se nommait J. L. Hackett et qu'il était employé chez M. MacMaster, marchand de peintures. Il paraît âgé de 23 ans.

On prétend qu'il portait à la boutonnière un ruban couleur orange, mais ce renseignement n'est pas confirmé.

La conduite du chef de police a été admirable; sachant parfaitement qu'un déploiement de force ne ferait qu'irriter la foule, il a assigné ses hommes dans les stations, tout en dépechant dans les différentes rues où on redoutait des troubles, des émissaires qui le mettaient au courant des événements.

Un détachement du 65ème bataillon, commandé par le capitaine J. Beauchamp, occupait les casernes de Québec. Nos jeunes volontaires sont restés toute la nuit de mercredi sur le qui-vive, craignant une attaque des amis de McKeown; nous devons dire que leur attitude a été excellente et qu'ils auraient courageusement affronté le danger. Toutefois nous recommanderions à leurs officiers d'insister un peu plus sur la discipline; les soldats sous les armes interpellent volontiers leurs supérieurs, et insultent assez facilement les civils qui, poussés par des motifs graves, demandent une entrevue avec les officiers du poste. Cette conduite est contre les règles les plus élémentaires de la discipline militaire.

Hier soir la ville était parfaitement calme, et à l'heure où nous mettons sous presse il n'y avait aucun acte de violence à enregistrer.

—Voici ce que dit l'autre version:

Thomas Lett Hackett descendait le Beaver Hall portant une insigne d'orangiste, lorsqu'une foule furieuse se mit à sa poursuite. Effrayé, il prit la fuite dans la direction de la rue Craig, suivi de près par la foule. Arrivé devant le magasin de M. Dunn et Cie. il voulut entrer; mais on ferma la porte et on le laissa à la merci de la foule qui l'entourait. Alors quelques-uns le surprirent par derrière et l'étendirent par terre; dans sa chute il échappa son revolver sur le pavé; un Irlandais s'en saisit et le déchargea sur la tête du malheureux. Plusieurs hommes généreux tentèrent de le défendre mais ils reçurent des blessures dangereuses. Quelques instants après il expirait baigné dans son sang et dans les dernières convulsions de la agonie.

Aussitôt après l'assassinat un homme de police arriva sur les lieux et envoya un de ses camarades chercher immédiatement un médecin. Le Dr. Ward vint immédiatement, mais ne put constater la mort de la malheureuse victime. Presqu'aussitôt après la chute du défunt un ministre protestant voulut s'approcher du malheureux pour réciter des prières; mais il en fut empêché par la foule qui lui dit de se retirer. Après lui avoir placé un mouchoir sur la figure, la police plaça le défunt dans un express, et il fut transporté à la morgue. Là on put constater qu'il avait reçu deux blessures; une au front et l'autre près de l'œil droit. On trouva dans ses poches des papiers indiquant qu'il se nommait Thomas Lett Hackett. On trouva aussi des balles de pistolet et l'on assure qu'il tenta de se défendre avec son revolver. Ses amis arrivèrent peu après et déclarèrent qu'il était employé comme commis à l'Agence commerciale de M. McKillops. Il était orangiste et avait laissé l'église Knox vers onze heures et demie. Sa famille demeure au Sault-au-Récollet.

Pendant l'assaut de Hackett une vingtaine de coups de pistolet furent tirés et plusieurs personnes furent blessées entr'autres M.M. Charles Boon, M. J. R. Morrison, et M. Edouard Giroux dont une balle traversa la joue. Il fut transporté à l'Hôpital Général.

Quelques instants après cet incident, M. F. C. Henshaw se précipita au secours d'un autre orangiste que plusieurs hommes avaient renversé dans la boue et qu'ils frappaient à mort près du magasin de M. Dunn. Il parvint à le faire échapper des mains de ses ennemis mais on ne pardonna pas au dévouement de M. Henshaw; il

reçut plusieurs blessures et lui-même laissa des marques de sa force. Durant la lutte il parvint à monter sur le perron du magasin de M. Dunn et demanda de le laisser entrer; mais on lui fit le même refus que Hackett. Il allait probablement succomber sous les coups de ses adversaires lorsqu'un Canadien-Français s'interposa en sa faveur et dit qu'il avait été blessé d'un coup de feu. Alors la foule satisfaite de son œuvre se retira et laissa Henshaw retourner chez lui.

Immédiatement après l'assassinat l'alarme fut donnée et un fort détachement d'hommes de police armés de carabines, arriva sur les lieux; mais ils ne purent faire aucune arrestation.

Les volontaires ont aussi reçu ordre de se réunir aux casernes et ceci à certainement eu l'effet d'épargner plusieurs pertes de vies, car en voyant les uniformes plusieurs personnes mal intentionnées se sont retirées.

Le reste de la journée a été paisible. Pendant la soirée, on craignait beaucoup de troubles, mais tout a été paisible.

L'AFFAIRE DES CASERNES.—L'enquête sur la mort de John McKeown, fut mercredi soir, aux casernes par la sentinelle Fitzpatrick s'est ouverte hier matin.

L'enquête devait commencer à dix heures, mais ce n'est qu'à midi que le jury s'est trouvé au complet.

Voici comment il était composé: John Patton, Damase Masson, Alexander McCambridge, président, Louis Monat, Louis Tourville, James Lord, James Adams Mathewson, François Dolan, John Easton, Miles Witney, Théodule Scipiot, J.-Bte. Sénécal, Gustave Fabre, François Lapointe, Théodore Lyman, Odilon-Théophile Paradis.

Après avoir reçu le serment des membres du jury le coroner a ajourné l'enquête à ce matin; les Drs. Reddy et Rottot donneront le résultat de leur examen.

—Vers cinq heures hier soir, un voyou nommé John Sheahan, domicilié au No. 527, rue Chatham où il vit aux dépens de sa mère qui tient un débit de fruits, montrait un revolver à six coups à des amis au coin des rues St. Urbain et Craig, leur disant qu'il tuerait le premier orangiste qu'il rencontrerait. Le rassemblement attira l'attention des constables Chaussé et Galarneau qui voulurent appréhender Sheahan pour avoir porté des armes illégalement. Ce dernier résista autant qu'il put à la police. Une vingtaine d'Irlandais réussirent à l'arracher à l'étreinte des constables. Le constable Chaussé se fit arracher son bâton par quelqu'un dans la foule, mais il s'en consola par le fait qu'il emportait le revolver de Sheahan. Celui-ci est une vieille connaissance de la police; il a déjà subi nombre de condamnations devant le recorder pour vagabondage, vol et ivresse. Un mandat a été lancé pour son arrestation.

L'affaire du Queen Victoria.

LA DÉCISION DES DIRECTEURS DE LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DE LA RIVIÈRE OUTAOUAIS.

Les Directeurs de la Compagnie de Navigation de la Rivière Outaouais a institué une enquête sur les troubles qui ont eu lieu à bord du vapeur Queen Victoria entre le capitaine Simmonds et les Zouaves Pontificaux. Ils en sont venus à une décision dont voici le résumé:

1°. Ils considèrent que les zouaves ont eu tort de ne pas demander au capitaine la permission de hisser leur drapeau;

2°. Que le pilot Cousineau a surpassé son autorité en donnant une telle permission;

3°. Que le capitaine seul a droit de voir à l'arrangement des drapeaux;

4°. Les directeurs sont d'avis que le capitaine a agi durement et sans discernement en descendant le drapeau sans en avertir le chef des zouaves, mais sa conduite ne pouvait justifier l'assaut qui a été fait sur lui. Ils exonèrent le capitaine de l'accusation d'avoir jeté le drapeau pontifical à l'eau, et ils croient qu'il a été emporté pendant la querelle.

Ils considèrent que l'action du capitaine a été inspirée par le désir de maintenir sa légitime autorité. Le capitaine Simmonds est averti d'agir à l'avenir avec modération et douceur à l'égard de ses passagers. Le pilote devra se restreindre à ses propres devoirs. Les directeurs désirent qu'il soit compris qu'il n'y a pas eu manque de respect prémédité envers le drapeau pontifical, et que la permission de l'arborer aurait été donnée si elle avait d'abord été demandée au capitaine.

Les directeurs exonèrent les zouaves de l'accusation d'avoir manqué au drapeau national. Ils concluent en annonçant leur intention de ne plus dorénavant accorder la permission d'arborer des drapeaux. Cette décision est signée par R. W. Shepherd, J. J. Gibb, C. W. Schneir et G. W. Simpson.

De Tout et Partout.

—A une assemblée des directeurs de la Compagnie de Navigation de la Rivière Ottawa on a approuvé la conduite du Cap. Simmonds dans les difficultés causées par le drapeau pontifical, seulement ces messieurs ont déclaré qu'il aurait dû consulter les Zouaves avant de descendre leur étendard.

VENTE DE VAPEURS.—Hier après-midi, M. Lunt a vendu le vapeur Rothsay faisant le service entre Québec et Montréal, pour la somme de \$36,000 à la Compagnie du Richelieu et d'Ontario. Il lui a vendu en même temps le City of St. John qui avait une ligne entre Montréal et Trois-Rivières. Nous ne connaissons pas le prix de vente. Hier matin, des annonces avait paru dans les journaux disant que le prix du passage avait été réduit à \$1 pour les premières.

Le Rothsay promettait de faire une concurrence rigoureuse à l'ancienne compagnie. Nos marins d'eau douce prétendent que c'est le vapeur le mieux taillé pour la course qui soit sur le St. Laurent.

Hier soir l'équipage de M. Lunt a été mis en disponibilité et la cargaison du Rothsay a été transbordée à bord du Montréal.

Il est rumeur que le Cultivateur doit prendre la place du City of St. John sur la ligne de Trois-Rivières.

Pas n'est besoin d'ajouter que la Compagnie du Richelieu et d'Ontario reprend son ancien tarif.

—Le dernier numéro de la Gazette Officielle contient une proclamation qui ordonne le renouvellement des hypothèques, dans les 6 mois qui suivent le premier du mois d'août prochain sur les Nos. suivants:

1191-1, 1191-2, 1191-3, 1191-4, 1191-5, 1191-6, 1191-7, 1191-8, 1191-9, 1191-10, 1191-11 du Quartier St. Jacques, Cité de Montréal.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs qui auraient des droits à sauvegarder sur ces lots, afin qu'ils voient à se conformer aux exigences de la loi.

—Le montant total des importations, à Montréal, pour le mois finissant le 30 juin 1877, a été de \$2,534,022 et pour le mois finissant le 31 juin 1876 de \$2,878,551

Diminution en 1877.....\$ 344,529

Voici la valeur de quelques-uns des principaux articles importés:

Table with 3 columns: Article, 1876, 1877. Includes items like Ale. Bière et porter, Café vert, Melasses, Riz, Eau-de-vie, Genièvre, Thé vert et du Japon, Thé noir, Vins, Vinaigre, Cigares, Suores, Tabac manufacturé, Fruits secs et noix, Bijouteries et montres, Cotons, Articles de goût, Ferronnerie, Bottes et souliers, Soies et velours, Lainages, Habillements faits à la main, Fer en barre, etc., Tabac en feuille, Articles entrant en franchise.

CLUB DE NATATION.— Sous la direction du colonel Labranche, des ouvriers ont fait beaucoup d'améliorations à la place des baigneurs sur l'île St. Hélène. Des planches ont été posées sur le quai sur le bord duquel se trouve un tremplin pour la commodité du nageur qui veut piquer une tête.

LE CENTENAIRE.—Nous lisons dans le Courrier du Canada;—Monsieur le Rédacteur,—Depuis deux ans, j'ai reçu un grand nombre de lettres dans lesquelles on me demandait si M. Augustin Doyer, de Québec, était né à St. Charles de Bellechasse, et s'il était centenaire, comme il le disait partout avec tant de gloire et de profit. J'ai toujours répondu négativement à ces deux questions. Je n'ai pas eu nécessairement d'en dire davantage. Mais aujourd'hui, je dois non-seulement à la vérité, mais encore à l'honneur du corps auquel j'appartiens, de rectifier les erreurs que publient les journaux de presque toute la province de Québec, sur l'âge du vieillard Aug. Doyer. La copie de l'acte de baptême que publie la Minerve du 28 juin dernier, donne une bien triste opinion de la science grammaticale et légale de mon digne prédécesseur, feu Messire Ls. Sarault, qui était si particulier pour bien rédiger ses actes. Voici la copie que le père Doyer fournit à quelques journaux:

« 25 Novembre 1775.

« EXTRAIT DE L'ACTE DE BAPTÊME DE AUGUSTIN DOYER. »

« Augustin Doyer est né le 25 novembre, en 1775, du légitime mariage de Pierre Doyer, et de Angélique Royer. Le parrain et la marraine Auguste Labonté, Marie-Reine Royer. Y ne save pas écrire. »

« L. SARAUULT, Ptre. »

« Certifié par moi »

« D. MARTINEAU, »

« Prêtre, »

« de St. Charles, Bellechasse. »

« Pour copie: »

« L. N. VOYER. »

« Québec, 10 Février 1876. »

Le tout n'est-il pas admirable, M. le Rédacteur! Un acte de baptême qui ne dit pas un mot du fait principal, qui est le baptême! Le parrain et la marraine qui: « Y ne save pas écrire! » Un certifié par le prêtre de St. Charles, qui a besoin, pour être cru, du visa d'un laïque! Mais nous ne sommes pas encore au plus admirable. Disons de suite que l'acte de baptême de M. Aug. Doyer n'existe pas sur les registres de la paroisse de Saint Charles.

Ce vieillard, que je connais depuis plus d'un quart de siècle, se dit né le 25 novembre 1775, du légitime mariage de Pierre Doyer et Angélique Royer. Or, les registres de la paroisse de St. Gervais, (qui venait alors d'être séparée de celle de St. Charles), prouvent que Pierre Doyer et Angélique Royer, ses légitimes père et mère, se sont mariés à St. Gervais, le 16 février 1795, quatre mois après la mort de M. Ls. Sarault. En supposant qu'Augustin soit le premier né de ce mariage, il n'aurait donc que 81 ans.

J'espère que ce vieillard me saura bon gré de l'avoir rajouté de plus de vingt ans!

Que le père Aug. Doyer trouve lucratif d'exhiber sa prétendue vieillesse dans les villes de la province, c'est son affaire; mais qu'il ne fasse pas au détriment de la vérité et de l'honneur de ceux qu'il compromet par des actes et des certificats de sa mauvaise fabrication.

D. MARTINEAU, Ptre.

St. Charles, 3 juillet 1877.

UN ÉLÉPHANT FOSSILE.—Nous traduisons ce qui suit d'un journal anglais:

« Quelques Sibériens ont trouvé dernièrement enfoui dans la glace le cadavre d'un éléphant si bien conservé que la chair en était encore mangeable. M. Bayle en annonçant ce fait à la Société Zoologique de France dit que les éléphants ne vivaient probablement pas dans cette contrée, mais qu'à l'époque d'un grand cataclysme leurs corps ont été transportés en Sibirie par un courant venant des monts Himalayas. Ils auraient alors été arrêtés par la glace. Le temps nécessaire à tel transport est plus court qu'on ne le suppose généralement. Les éléphants très nombreux à cette époque n'ont pas tous été transportés en Sibirie: beaucoup sont restés en route, et on ne trouve plus de ces derniers que les os et les défenses. Les Chinois s'en sont longtemps servi pour leurs ouvrages enivoire. »

— Les organisateurs de la fête de Caxton ont un déficit de \$400 dans leur budget.

— Il est rumeur que le cardinal Philippe de Angelis vient de mourir.

— Monseigneur Forcade, archevêque d'Aix, vient de convoquer un concile provincial, qui se tiendra sous sa présidence, le 11 septembre prochain, dans la Basilique du Saint-Sauveur, église métropolitaine d'Aix. Les évêques suffragants d'Aix qui doivent assister à ce concile sont ceux de Digne, de Nice, de Marseille, de Gap, de Fréjus et d'Ajaccio.

— Durant son pontificat jusqu'au 3 juin dernier, Pie IX a érigé en archevêchés ou créé 29 métropoles, 118 évêchés, 2 abbayes nullius, 29 vicariats apostoliques, 14 préfectures apostoliques, 3 délégations. Ce fut le 20 septembre 1850 que Sa Sainteté rétablit la hiérarchie catholique en Angleterre, et trois ans plus tard, le 6 mars 1853, en Hollande.

— Le révérend père Egan, de Londres, a reçu l'abjuration de M. Samuel Albert Barrow, membre d'une famille catholique bien connue, le premier moteur dans l'organisation des exhibitions industrielles et le promoteur d'une jeune institution fondée dans le but de secourir des commis pauvres. Le nouveau converti a reçu la première communion, le 17 juin, des mains du cardinal archevêque de Westminster.

— On télégraphie de Fulda: Au moment où les religieuses bénédictines allaient être chassées de leur couvent, dans la ville de Fulda, qui avait été confisqué par l'Etat, de généreux citoyens achetèrent cet établissement et prièrent les religieuses de continuer à l'habiter. Les autorités prussiennes prétendirent qu'une telle transaction était frauduleuse, et les voilà qui intentent un procès. Le jugement vient d'être rendu par un tribunal qui a reconnu l'achat en faveur des religieuses comme parfaitement légal.

—On nous écrit de Rome :
 « Notre Saint-Père vient de nommer son camérier, Mgr. Ardin, chanoine de Versailles, *antique urbanus*. Dans un bref apostolique, récompense insigne des services rendus avec zèle et dévouement au digne et illustre évêque de Versailles par Mgr. Ardin, Sa Sainteté félicite le prélat de son attachement à l'Eglise et du bel exemple de noble caractère qu'il a donné dans un temps où les nobles caractères sont si rares. Puis, le Saint-Père accorde à son prélat la jouissance de tous les droits, facultés, indulgences, privilèges, prérogatives et prééminences dont jouissent les autres prélats domestiques et dont ils peuvent et pourront jouir. — *Courrier*. »

—On lit ce qui suit dans l'*Echo des Deux Mondes*, de New York :
 Nous apprenons de source certaine que les feniens de ce côté de l'Atlantique ont conclu un traité secret avec les communaux et l'internationale de France, en vue de rétablir la Commune, de triste mémoire, à la condition formelle que les pétroleurs porteront main-forte aux feniens lorsque le tour de l'Angleterre sera venu.

Nous savons même que plusieurs feniens s'embarquent chaque semaine pour aller prêter main-forte aux communaux de France. Le gouvernement ferait bien d'exercer une stricte surveillance à la frontière sur ce nouveau genre de civilisateurs.

— Mgr. l'archevêque de Smyrne a reçu de Sa Hautesse le sultan la décoration de Medjidi de première classe et des remerciements pour la fidélité avec laquelle la Turquie catholique a répondu à l'appel du gouvernement.

—La pose des rails est terminée sur le chemin de fer de Chambly entre West Farnham et St. Lambert et un train spécial a parcouru cette route. Le terrassement s'effectue rapidement et tout fait croire que ce chemin sera complété dans quelques semaines. Cette ligne devra se rendre jusqu'à Longueuil. C'est une des conditions de l'octroi accordé à cette compagnie. M. de Boucherville a particulièrement insisté sur ce point ; et cette ligne de chemin de fer devra connecter avec le chemin de fer du Nord au moyen d'un vapeur qui fera la traversée entre Longueuil et l'Est de Montréal.

LEVIS. — Mardi soir à sept heures, un individu se présentait au comptoir d'une auberge de Lévis pour se faire servir le divin jus de Bacchus. Le patron de l'établissement s'étant aperçu que son client chancelait sur son pivot, refusa de lui donner la liqueur demandée. Colère de ce dernier qui sortit de l'hôtel en jurant et alla se jeter la tête la première dans le fleuve en bas du quai Couture. Par bonheur quelqu'un s'étant trouvé sur les lieux au moment de l'escapade de notre imbécille ivrogne, le repêcha au moyen d'une gaffe.

ABEL PILON & Cie.
 33, RUE DE FLEURUS, PARIS

Crédit Littéraire et Musical
 POUR L'ACQUISITION DE LA MUSIQUE ET DES LIVRES
 Fourniture immédiate des meilleurs ouvrages de Littérature, Droit, Sciences, Beaux-Arts, etc.

ainsi que les PUBLICATIONS MUSICALES des principaux éditeurs de Paris
 Mode de crédit pour tous les ouvrages du catalogue
 Abel Pilon & Cie.

Toute demande jusqu'à vingt piastres est payable une piastre par mois, et au-delà de cette somme, le paiement mensuel est égal au vingtième du montant de la facture. S'adresser à

M. E. DANSEREAU,
 17, Côte St. Lambert, MONTREAL.

Agent de MM. Abel Pilon & Cie. de Paris, pour la Puissance du Canada.
 VOIR LES CATALOGUES ET SPECIMENS.
 22 Juin 1877.

MAISON NOTRE-DAME.
MM. E. MATHIEU & FRERE

Avant fait l'acquisition du Fonds de Banque de l'Epicerie de M. VICTOR TRUDEAU, ont transporté leur établissement au magasin occupé par ce dernier.

No. 77, Rue Notre-Dame,
 Porte voisine du Dr. Picault, presque vis-à-vis leur ancien magasin.

Où l'on trouve un assortiment de choix de VINS, LIQUEURS, etc., de première qualité, vendus à prix réduits.

VIN DE MESSÉ importé spécialement pour les fêtes de la bienveillante autorisation de M. le Préfet de Paris, le 15 Mai 1877.

MEDECINES.
 PLUS DE
CHEVEUX GRIS
RENOVATEUR PARISIEN DE LUBY



Article de Toilette indispensable pour la perpétuelle jeunesse des cheveux

Cette excellente préparation ramène les cheveux gris à leur couleur naturelle et en conserve la beauté ; donne aux cheveux un lustre et un parfum très-agréables ; empêche et détruit les pellicules ; arrête certainement les cheveux de tomber dans peu de jours, et donne une satisfaction complète à tous ceux qui s'en servent.

C'est moins cher que toute autre préparation de ce genre, car par son usage on peut se dispenser d'huile ou de pomade.

En vente chez tous les pharmaciens, en grandes bouteilles de 50 cts., ou six bouteilles pour \$2.50.

Entrepôt Général, à Montréal, chez

DEVINS & BOLTON,
 Voisins du Palais-de-Justice, Montréal.
 Et chez Lyman, Clure & Cie., Evans, Mercer & Cie., Kerry, Watson & Cie., K. Campbell & Cie., W. & D. Yulle, H. R. Gray, Picault & Cie. et B. E. McGale, Montréal.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Source de l'Etat. — Applications en médecine :
 GASTRIQUE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement de la foie et de la rate, obstructions viscérales, calculs biliaires, etc.
 HEPATIQUE. — Affections des voies digestives, pesantier, flatulences, digestions difficiles, insappétence, gastralgie, dyspepsie.
 URINAIRE. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie, etc.
 RHEUMATISME. — Prescrit comme l'Eau de Châtelain.
 Administration de la Compagnie concessionnaire :
 PARIS, 22, boulevard Montmartre.
EXIGER
 LE NOM de la SOURCE sur la capsule.

AVIS. — Nous avons nommé MM. Devins & Bolton de Montréal nos seuls Agents pour la vente des Eaux de Vichy en Canada. Le public peut donc être assuré qu'on pourra lui fournir constamment les véritables eaux des Sources de Vichy à \$3.00 la douzaine.

MÈRES SAUVEZ VOS ENFANTS!

Le remède le plus efficace pour la destruction des Vers qui sont encore connu sont

LES PASTILLES-A-VERS VÉGÉTALES DE DEVINS

Admises et recommandées par la Faculté Médicale comme spécifique pour tous les cas de vers intestinaux.

CIRE BLANCHE, PARAFFINE, SPERMACITI, HUILE D'OLIVE.

Nous sommes prêts à remplir toutes commandes qui nous seront confiées au plus Bas Prix possible.

DEVINS & BOLTON,
 PHARMACIENS EN GROS,
 Voisins du Palais de Justice de Montréal.

Lait de Magnésie, Liquide Concentré de Magnésie DE PHILLIPS.

Cette Magnésie empêche la nourriture des enfants de devenir dure dans l'estomac. Elle est infailible dans les maladies de la vessie ; elle règle l'action des intestins, et elle s'adapte particulièrement aux enfants comme un laxatif doux et aussi aux femmes enceintes. Dans les cas ordinaires de la goutte et de la gravelle, Sir Humphrey Davy a prouvé incontestablement l'efficacité de la Magnésie. Cette solution forme des combinaisons solubles avec les sels d'acide Uré, par là, arrêtant leur tendance à se précipiter, lorsque d'autres alcalis et même la Magnésie solide ont manqué leur effet. C'est un laxatif agréable, et dans les cas d'irritation de l'estomac par suite d'exès de manger et de boire, son action prompte et douce à déphosger l'acidité, lui permet de soulager et remettre en ordre cet organe dans très-peu de temps.

Prix : 50 cts. et \$1.00 la bouteille.
DEVINS & BOLTON,
 Pharmaciens.
 Agents pour le Canada.

MEDECINES.
AUGUR TONIQUE
 n'a été aussi hautement apprécié par ceux qui souffrent de la Dyspepsie que le

VIN DE QUININE CAMPBELL,
 et aucune Médecine de nos jours a obtenu un Succès Semblable,

agissant principalement sur cet organe le plus important du système que l'on appelle

“ L'ESTOMAC. ”

Ce remède est d'une valeur inappréciable dans les cas où la digestion est lente, l'appétit faible et irrégulier, ainsi que dans ceux de dégoût et quand le manque d'énergie vitale se fait sentir.

Des milliers de personnes peuvent attester que c'est sans contredit la meilleure

Médecine Tonique du Siècle.

Evitez les contrefaçons et rappelez-vous que le

Vin de Quinine de Campbell

est le seul qui soit original et réel.

En vente chez Gravel & frères, coin des rues St. Laurent et Craig.

J no-13

ATTAQUES D'EPILEPSE
 (CURIES pour toujours — pas de blague — en faisant usage des célèbres Poudres de Dr. Goulard, pour les attaques d'épilepsie. Pour convaincre les patients de l'efficacité de ces Poudres, nous enverrons par la maille, POSTAGE PAYÉ, UNE BOITE DE CES POUDRES POUR ESSAI. Le nom de Dr. Goulard est le seul médecin qui ait fait une étude spéciale sur ce sujet et comme nous avons vu des milliers de guérisons opérées au moyen de ces Poudres, nous garantissons une guérison pour toujours dans chaque cas, ou nous nous obligons de remettre tout l'argent. Toutes personnes qui souffrent de cette terrible maladie devraient s'empresser d'essayer ces Poudres afin d'en constater l'efficacité. Prix, pour grande boîte, \$3.00 ou quatre boîtes pour \$10.00, expédiées par la maille, s'importe quelle place des Etats-Unis et du Canada, ou par expresse. Adresse :

ASH & ROBBINS
 360, RUE FULTON, BROOKLYN, N.-Y.

CONSUMPTION
 Positivement Guérie,

Toutes personnes souffrant de cette maladie qui désirent être guéries, devraient essayer les célèbres poudres pour la consommation de Dr. Kisser's.

Ces poudres sont la seule préparation qui guérissent la consommation et toutes les maladies de la gorge et des poumons. En effet, notre confiance en l'efficacité de ce remède est tellement grande que nous nous engageons à en envoyer une boîte gratis à quiconque désirent en faire l'essai.

Nous ne désirons pas avoir votre argent avant que vous soyez parfaitement satisfait de leur efficacité. Si votre vie n'est d'être conservée, ne retenez pas d'essayer ces Poudres, car elles vous guériront certainement.

Prix, pour grande boîte, \$3.00, envoyée par la maille dans une partie de cette partie des Etats-Unis et du Canada sur la réception du prix d'achat. Adresse :

ASH & ROBBINS,
 360, RUE FULTON, BROOKLYN, N.-Y.
 15 mai 1877. an-51

COMPAGNIE D'Assurance Agricole

DU CANADA
 180, Rue St.-Jacques

MONTREAL.

La perte essayée par cette Compagnie dans le feu de St. Jean, N.-B., n'est que de \$4,000, preuve de l'administration prudente des affaires de cette Compagnie.

Assurance sur les Résidences privées et sur les propriétés qui n'offrent aucun risque dangereux.

Cette Compagnie assure contre les pertes par le FEU ou le TONNERRE aux taux ordinaires des Assurances contre le Feu.

WM. ANGUS, Président,
 A. DESJARDINS, M. P., Vice-Prés.,
 W. M. CAMPBELL, Secrétaire,
 EDW. H. COFF, Gérant Général.

30 juin. am 64

LIGNE DIRECTE
 entre
BOSTON ET MONTREAL.

Route la plus directe par la ligne du Central Vermont.
ARRANGEMENTS D'ETE. COMMENCANT LE 29 MAI 1876.

L'EXPRESS DE JOUR part de Montréal à 9.05 hrs. a.m., arrivant à Boston via Lowell à 9.45 hrs. p.m.
 TRAIN pour Waterloo de Montréal à 2.45 hrs. p.m.
 EXPRESS DE NUIT de Montréal à 9.00 hrs. p.m., pour Boston via Lowell, Lawrence ou Philadelphia et New-York à 7 heures p.m. via Troy, arrivant à Boston à 7.15 hrs. a.m. et à New-York via Troy à 7.00 hrs. p.m., et via Springfield à 12.30 p.m.

TRAINS POUR LE NORD ET L'OUEST
 EXPRESS DE JOUR de Boston via Lowell à 8 hrs. a.m. de Troy, à 8.30 hrs. a.m., arrivant à Montréal à 9.20 hrs. p.m.
 EXPRESS-Quitto Troy, N. Y., à 8.80 a.m. arrivant à Montréal à 7.00 p.m. Ce train se relie à Troy avec le Fast Mail Train, quittant New-York à 4 heures du même matin.

EXPRESS DE NUIT de Boston à 6 hrs. p.m. via Lowell et New-York à 7 heures p.m. via Springfield, et via Troy, à 4.00 p.m., arrivant à Montréal à 8.45 hrs. a.m.
 Les chars docteurs Pullman sont attachés au train express de nuit entre Montréal et Boston et Montréal et Springfield, et des chars docteurs de Wagner entre St. Albans et New York via Troy.

Des chars salons de Pullman sur les trains express de jour entre Montréal et Boston.
 Pour les billets et conditions de fret, s'adresser au bureau du Central Vermont, 138, Rue St. Jacques.

J. W. HOBART, Secrétaire, Genl.
 7 Mai 1876. —5

NOUVELLE ANNONCE.
 Fabrication Mécanique Brevetée s. g. d. g. Marque de Fabrique Déposée.

PAPIER RIGOLLOT

ou Moutarde en Feuilles

POUR SYNAPISMES

Adopté par les hôpitaux de Paris, par les ambulances et hôpitaux militaires, par la marine nationale française et par la marine royale anglaise.

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DU HAVRE, 1868.

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION DE PARIS, 1872.

MÉDAILLE DE BRONZE A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE TRIESTE, 1871.

MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON, 1872.

DIPLOME D'HONNEUR A L'EXPOSITION MARITIME DE PARIS, 1875.

Sous le nom de Moutarde en feuilles, j'ai innové une forme nouvelle de synapismes qui supprime tous les inconvénients attachés à l'emploi de la farine de moutarde en cataplasme.

Au lieu des opérations multiples, désagréables et dispendieuses que nécessite l'application d'un synapisme par la méthode ordinaire, il suffit de mouiller une de ces feuilles en la plongeant dans l'eau ordinaire pendant une demi minute, et de l'appliquer ensuite sur la peau, pour obtenir le même effet qu'avec un cataplasme de moutarde. On évite ainsi de salir les linges, d'incommoder le malade et son entourage par l'odeur désagréable et la vapeur acre qui s'exhalent du cataplasme.

Voici, d'ailleurs, en quels termes les maîtres de la science caractérisent cette nouvelle forme de synapisme. Je leur laisse la parole, ne voulant pas faire moi-même l'éloge de mon invention.

P. RIGOLLOT,
 Ancien interne des hôpitaux, lauréat de l'École de Pharmacie, 24, avenue Victoria, Paris.

Conservé à la poudre de Moutarde toutes ses propriétés, obtenu en peu d'instants, avec facilité, un effet décisif, avec la moindre quantité possible de médicaments, voilà les problèmes que M. Rigollet a résolus de la manière la plus heureuse ; aussi, son Synapisme en feuilles se trouve-t-il dans toutes les familles car la résolution rapide qu'on obtient ainsi est une médication d'urgence dont l'opportunité se rencontre dans bien des maladies, etc.

A. BOUCHARDA,
 Professeur d'hygiène de la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine. (Annuaire de Thérapeutique, — 1865, page 201.)

Sous le nom de Moutarde en feuilles, M. Rigollet introduit dans la thérapeutique des synapismes extrêmement actifs et très commodes, dont l'usage a été adopté dans les hôpitaux de Paris etc.

REGNAULD,
 Professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine, directeur de la Pharmacie centrale des hôpitaux. (Traité de Pharmacie théorique et pratique, de Soubeyran, 6e édition, page 675.)

Le précédent Annuaire a fait connaître un des premiers cette ingénieuse invention ; la moutarde en feuilles de Paul Rigollet, dont l'apparition était toute récente, et nous lui prédisions un succès qui ne fait jamais défaut aux choses utiles, au progrès véritable.

Nous y revenons après un an d'épreuves thérapeutiques, pour constater que le nouveau Synapisme a pleinement réussi. Le corps médical tout entier l'a accueilli avec une faveur unanime.

Les inventions réellement bonnes sont si rares par le temps présent, qu'on ne s'en promet pas de nous voir faire à celle qui a confirmé notre pronostic favorable par un an d'heureuses expériences.

PARISLÉ,
 Ancien préparateur de l'École de Pharmacie de Paris, etc. (Annuaire pharmaceutique, 1869, page 239.)

OBSERVATION IMPORTANTE.

Le Papier Rigollet à une qualité précieuse dans les cas graves, celle d'agir de suite. C'est un médicament sérieux. Pour les enfants et les personnes délicates ou nerveuses, on a un moyen très simple de graduer à volonté, et suivant l'impressionabilité du sujet, l'action du synapisme, en interposant, suivant le cas, deux ou trois feuilles de Papier buvard mouillées, entre le synapisme et la peau. Un vieux linge fin mouillé (percale ou jaconas) rempli le même office que le papier buvard.

Pour la vente en gros :
 24, Avenue Victoria, 24, a Paris.

Pour la vente au détail : Dans toutes les Pharmacies.

AGENT POUR LE CANADA :
A. DELAU,
 Montréal,

223, Rue McGill.

ORNEMENTS D'EGLISES, ETC.
MAISON CANADIENNE D'Ornements d'Eglises!

BRODERIE et CHASUBLERIE 270 Bronze et Orfèvrerie pour EGLISES

Rue Notre-Dame, Montreal. AGENTS GÉNÉRAUX Pour la Maison PROC. ROBERT & FILS FRANCE POUR LA Statuaire Religieuse Chemins-Croix, etc. AGENTS GÉNÉRAUX Pour les Célébres HARMONIUMS-ORGUES FOUR Eglises et Salons De la Fabrique SHONINGER.

COUTU & LANCTOT

Constamment en Magasin VIN DE MESSÉ, analysé et spécialement recommandé par les Autorités Ecclésiastiques.

Huile d'Olive de première qualité, Veilleuses et Flottants de toutes sortes, Cierges Bougies, Encens, Mérinos à Soutane, Ceintures, laine ou soie, Barettes, etc. Pour Communautés.—Un assortiment complet de Sacs Noir, Blanc et Violet. Pour Collèges.—Draps, Casquettes et Ceintures bleues ou vertes pour Ecoles Coton et Toile à Draps, Couvertures de Lits, etc., etc.

Nous avons l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé, les Communautés Religieuses et le public que nous avons conclu des arrangements pour la représentation de la célèbre maison SHONINGER pour leurs HARMONIUMS-ORGUES.

Ce nouvel article ajouté à notre commerce d'ORNEMENTS D'EGLISES, n'augmentant pas nos dépenses, nous pouvons pour cette raison les vendre de 30 à 50 pour cent meilleur marché qu'ailleurs.

Avant d'accepter cette agence, nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour nous assurer que ces instruments sont les mieux finis de tous ceux qui sont offerts en vente, nous en avons déjà plusieurs de placés qui donnent une bonne satisfaction.

Des catalogues illustrés seront envoyés sur demande. L'emballage pour chaque instrument ne coûte rien. Pour autres informations s'adresser à

COUTU & LANCTOT,
 270, Rue Notre-Dame, Montreal
 20 Juillet 1876. an-60

EAU du D^r A. HOLTZ
 POUR LA COLORATION DES CHEVEUX

L'Eau du D^r Holtz est une composition essentiellement végétale, dont l'usage est d'une innocuité parfaite. Grâce à cette propriété qui la rend sans rivale, l'Eau du D^r Holtz ne présente jamais l'inconvénient d'imprimer aux cheveux ces teintes exagérées et de mauvais goût que donnent la plupart des autres préparations.

Guidé par ses connaissances spéciales et de sérieuses expériences chimiques, le D^r Holtz est arrivé à la découverte des plantes les plus riches en sucs tinctoriaux, balsamiques et curatifs ; et c'est ainsi qu'il est parvenu à composer une eau qu'on peut appeler le régénérateur par excellence de la chevelure.

Dépôt Général à Paris : V^o HOLTZ 12, RUE PAPILLON, 12

OPPRESSIONS, ASTHMES, CATARRHES, TOUX, RHUMES
 La fumée étant ASPIRÉE, pénétre dans la Poitrine, calme le Système nerveux, facilite l'expectoration et favorise les fonctions des organes respiratoires.

Exiger cette signature sur chaque Cigarette.
 PARIS, Vente en gros, J. ESPIC, 128, rue Saint-Lazare. A. DELAU, agent, N^o 223, à Montréal. — J. E. BURKE, à Québec.



La POUDRE DE LUGO aujourd'hui connue sous le nom de QUINQUINA dont les propriétés fébrifuges furent découvertes par les missionnaires Jésuites du Pérou, posséde des vertus et qualités reconnues par plusieurs principaux médecins de la Puissance.

Sous le pontificat de Urbain VII, le cardinal de Lugo importa à Rome cette poudre merveilleuse qui donna de si beaux résultats plus consolants. — Depuis sa découverte et ses heureux résultats, cet article est en vogue dans tous les pays du monde.

Le R. P. Annot (Français) qui fut confesseur de Louis XIV, pendant plusieurs années, obtint la guérison de ce monarque. Aussitôt elle fut répandue par toute la France et ramena à la santé plusieurs personnes atteintes des fièvres et autres maladies. D'autres pères de la Compagnie de Jésus l'introduisirent en Chine où il guérit l'empereur Kang Hi, ce qui contribua à assurer aux missionnaires Jésuites la protection du grand prince.

Ainsi, après ces quelques lignes, preuves de tant de guérisons et d'approbation, on ne peut douter de l'efficacité du

Vin de Quinine de Campbell.
 En faisant usage de ce “ TONIQUE CORDIAL ” les personnes malades ou malheureuses, deviennent, comme il l'est prouvé chaque jour, forte en bonne santé et heureuse.

Pour une piastre on peut se procurer une bouteille de ce merveilleux remède chez MM. KENNETH, CAMPBELL & Cie, Medical Hall, chez MM. E. Mathieu et Frère, 88 Rue Notre-Dame, ou chez les principaux Pharmaciens et Epiciers de Montréal et des villes de la Puissance.
 19 Février 1876. an-21

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE D'OTTAWA

CAPITAL, 1,000,000

BUREAU PRINCIPAL.....OTTAWA

Président, L'HON. JAMES SKEAD, | Secrétaire, JAMES BLACKBURN,

\$50,000 EN ARGENT COMPTANT sont déposés entre les mains du Gouverne-

ment pour la protection des Porteurs de Polices d'Assurances.

DIRECTEURS A MONTREAL: JOHN S. HALL, Ecr. Maire, Rivière St. Pierre

ELLE ASSURE CONTRE LES PERTES OU DOMMAGES CAUSÉS PAR LE FEU ET LA Foudre.

Les Propriétés rurales, les Résidences Privées, les Eglises, les Couvents et le Risque de som-

meille nature. Aussi leur contenu. On ne donne pas d'assurance contre les Ris-

ques des Manufactures ou Etablissements de Commerce, évitant ainsi les pertes produites

par des incendies désastreux, et auxquelles sont sujettes beaucoup de Compagnies.

Les Cultivateurs et autres possédant des mai-

sons d'habitation privées trouveront un grand avantage à s'assurer à cette Compagnie, parce

que ses taux et les conditions de ses Polices sont bien plus libérales que celles des Compagnies fai-

sant des affaires générales. Le public assureur remarquera que notre

DEPOT est fait en ARGENT COMPTANT, et non en Stock ou Libellés qui pourraient être

d'une valeur douteuse. Les taux de Primes et toutes informations re-

quisées seront données on s'adressant à

G. H. PATTERSON, Agent-General, 97, RUE S. JACQUES, Coin de la Place d'Armes.

Dr. M. F. E. VALOIS, Inspecteur, 15 Mai.

an-44

COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE DU CANADA.

180, RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

Capital, - - - - - \$1,000,000.

Elle Assure les Fermes et les Résidences Privées.

AVANTAGES OFFERTS:

La compagnie est limitée par sa Charte et n'assume rien de plus hasardeux que

les Résidences et les Propriétés des Cultivateurs.

Elle paie toutes pertes causées par la foudre, que l'incendie s'en suive ou non.

Elle assure les bestiaux contre la mort par la foudre, soit dans les bêtes ou sur les dépendances de l'assuré.

C'est une institution purement canadienne: ses affaires sont bornées à la

Puissance du Canada, et elle est sous l'administration d'hommes qui depuis de

longues années se sont consacrés à cette branche importante d'assurance et con-

naissent parfaitement les besoins de la classe agricole.

OFFICIERS: Wm. ANGUS, Président.

A. DESJARDINS, M. P., Vice-Président.

EDWARD GOFF, Direc-Gérant et Sec. J. H. SMITH, Inspecteur en-Chief.

Les personnes désirant s'assurer à cette compagnie devront éviter avec soin de confier

leurs affaires aux agents des compagnies rivales, qui prétendent que la Compagnie qu'ils

représentent est la même que la nôtre. Nous avons entendu dire que souvent le public avait

été victime de cette manœuvre déshonnête.

N.B.

21 Juillet 1876.

an-60

COMPAGNIE D'ASSURANCE "NATIONALE."

(INCORPORÉE PAR ACTE SPÉCIAL DU GOUVERNEMENT.)

CAPITAL - - - - - \$2,000,000

AVEC POUVOIR D'AUGMENTER JUSQU'A \$5,000,000.

ACTIONS: \$100 CHAQUE.

BUREAU PRINCIPAL, 186, RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

PRESIDENT—ALEX. W. OGLIVIE, Ecr., M.P.P.

1ER VICE-PRESIDENT—WILLIAM ANGUS, Ecr.

2ND VICE-PRESIDENT—EDWARD H. GOFF, Ecr.

SECRETARE—HENRY LEE, Ecr.

INSPECTEUR-EN-CHEF—CHS. D. HANSON, Ecr.

SOLLICITEUR—T. C. HATTON, Ecr.

DIRECTEURS:

ALEX. OGLIVIE, Ecr., M. P. P.

WILLIAM ANGUS, Ecr.

EDWARD H. GOFF, Ecr.

DAVID SINGLIER, Ecr.

JOHN McGAUVREAN, Ecr., M. P. P.

RICHARD WHITE, Ecr.

ALPHONSE DESJARDINS, Ecr., M. P.

THOMAS FOSTER, Ecr., (Echevin.)

E. H. TRUDEL, Ecr., M. D.

ALEX. SHANNON, Ecr.

THOMAS B. WOOD, (de la Compagnie

d'Assurance Etna, Toronto.)

ALEX. CRAWFORD, Ecr., Windsor, Ont.

PETER McCALLUM, Ecr., Cobourg, Ont.

BANQUIERS:

BANQUE D'ECHANGE DU CANADA

PROSPECTUS.

La COMPAGNIE D'ASSURANCE NATIONALE de Montréal a été incorporée en vertu d'un

acte de la dernière session du Parlement de la Puissance dans le but de occuper des affaires

d'assurance.

Les fondateurs pensent qu'il y a place pour de nouvelles compagnies d'assurance canadiennes

qui ne seulement leur organisation fournira de nouvelles facilités, mais encore remplira un

besoin patriotique en créant des Institutions Locales, qui retiendront dans le pays les capitaux si

nécessaires à son développement.

Il y a présent, presque toutes les affaires d'assurance, au Canada, soit contre le feu, soit

sur la vie, ont été faites par des compagnies étrangères. Il y a maintenant assez de capital dans

le pays; et les Canadiens comprennent d'une façon suffisante que leur orgueil national et leurs

intérêts commerciaux les poussent à favoriser les compagnies canadiennes.

Le fonds capital de la NATIONALE est de \$2,000,000 (avec pouvoir de porter son stock jusqu'à

\$5,000,000) et les actions de \$100 chaque, sont au nombre de 20,000. On demande 10 par cent au

moment de leur émission, et le reste sera payé en six mensualités.

Il y a présent, presque toutes les affaires d'assurance, au Canada, soit contre le feu, soit

sur la vie, ont été faites par des compagnies étrangères. Il y a maintenant assez de capital dans

le pays; et les Canadiens comprennent d'une façon suffisante que leur orgueil national et leurs

intérêts commerciaux les poussent à favoriser les compagnies canadiennes.

Le fonds capital de la NATIONALE est de \$2,000,000 (avec pouvoir de porter son stock jusqu'à

\$5,000,000) et les actions de \$100 chaque, sont au nombre de 20,000. On demande 10 par cent au

moment de leur émission, et le reste sera payé en six mensualités.

Il y a présent, presque toutes les affaires d'assurance, au Canada, soit contre le feu, soit

sur la vie, ont été faites par des compagnies étrangères. Il y a maintenant assez de capital dans

le pays; et les Canadiens comprennent d'une façon suffisante que leur orgueil national et leurs

intérêts commerciaux les poussent à favoriser les compagnies canadiennes.

Le fonds capital de la NATIONALE est de \$2,000,000 (avec pouvoir de porter son stock jusqu'à

\$5,000,000) et les actions de \$100 chaque, sont au nombre de 20,000. On demande 10 par cent au

moment de leur émission, et le reste sera payé en six mensualités.

Il y a présent, presque toutes les affaires d'assurance, au Canada, soit contre le feu, soit

sur la vie, ont été faites par des compagnies étrangères. Il y a maintenant assez de capital dans

le pays; et les Canadiens comprennent d'une façon suffisante que leur orgueil national et leurs

intérêts commerciaux les poussent à favoriser les compagnies canadiennes.

Le fonds capital de la NATIONALE est de \$2,000,000 (avec pouvoir de porter son stock jusqu'à

\$5,000,000) et les actions de \$100 chaque, sont au nombre de 20,000. On demande 10 par cent au

moment de leur émission, et le reste sera payé en six mensualités.

Il y a présent, presque toutes les affaires d'assurance, au Canada, soit contre le feu, soit

sur la vie, ont été faites par des compagnies étrangères. Il y a maintenant assez de capital dans

le pays; et les Canadiens comprennent d'une façon suffisante que leur orgueil national et leurs

intérêts commerciaux les poussent à favoriser les compagnies canadiennes.

Le fonds capital de la NATIONALE est de \$2,000,000 (avec pouvoir de porter son stock jusqu'à

\$5,000,000) et les actions de \$100 chaque, sont au nombre de 20,000. On demande 10 par cent au

moment de leur émission, et le reste sera payé en six mensualités.

Il y a présent, presque toutes les affaires d'assurance, au Canada, soit contre le feu, soit

sur la vie, ont été faites par des compagnies étrangères. Il y a maintenant assez de capital dans

le pays; et les Canadiens comprennent d'une façon suffisante que leur orgueil national et leurs

intérêts commerciaux les poussent à favoriser les compagnies canadiennes.

Le fonds capital de la NATIONALE est de \$2,000,000 (avec pouvoir de porter son stock jusqu'à

\$5,000,000) et les actions de \$100 chaque, sont au nombre de 20,000. On demande 10 par cent au

moment de leur émission, et le reste sera payé en six mensualités.

Il y a présent, presque toutes les affaires d'assurance, au Canada, soit contre le feu, soit

sur la vie, ont été faites par des compagnies étrangères. Il y a maintenant assez de capital dans

le pays; et les Canadiens comprennent d'une façon suffisante que leur orgueil national et leurs

intérêts commerciaux les poussent à favoriser les compagnies canadiennes.

Le fonds capital de la NATIONALE est de \$2,000,000 (avec pouvoir de porter son stock jusqu'à

\$5,000,000) et les actions de \$100 chaque, sont au nombre de 20,000. On demande 10 par cent au

moment de leur émission, et le reste sera payé en six mensualités.

Il y a présent, presque toutes les affaires d'assurance, au Canada, soit contre le feu, soit

sur la vie, ont été faites par des compagnies étrangères. Il y a maintenant assez de capital dans

le pays; et les Canadiens comprennent d'une façon suffisante que leur orgueil national et leurs

intérêts commerciaux les poussent à favoriser les compagnies canadiennes.

Le fonds capital de la NATIONALE est de \$2,000,000 (avec pouvoir de porter son stock jusqu'à

\$5,000,000) et les actions de \$100 chaque, sont au nombre de 20,000. On demande 10 par cent au

moment de leur émission, et le reste sera payé en six mensualités.

Il y a présent, presque toutes les affaires d'assurance, au Canada, soit contre le feu, soit

sur la vie, ont été faites par des compagnies étrangères. Il y a maintenant assez de capital dans

le pays; et les Canadiens comprennent d'une façon suffisante que leur orgueil national et leurs

intérêts commerciaux les poussent à favoriser les compagnies canadiennes.

Le fonds capital de la NATIONALE est de \$2,000,000 (avec pouvoir de porter son stock jusqu'à

\$5,000,000) et les actions de \$100 chaque, sont au nombre de 20,000. On demande 10 par cent au

moment de leur émission, et le reste sera payé en six mensualités.

Il y a présent, presque toutes les affaires d'assurance, au Canada, soit contre le feu, soit

sur la vie, ont été faites par des compagnies étrangères. Il y a maintenant assez de capital dans

le pays; et les Canadiens comprennent d'une façon suffisante que leur orgueil national et leurs

intérêts commerciaux les poussent à favoriser les compagnies canadiennes.

Le fonds capital de la NATIONALE est de \$2,000,000 (avec pouvoir de porter son stock jusqu'à

\$5,000,000) et les actions de \$100 chaque, sont au nombre de 20,000. On demande 10 par cent au

moment de leur émission, et le reste sera payé en six mensualités.

Il y a présent, presque toutes les affaires d'assurance, au Canada, soit contre le feu, soit

sur la vie, ont été faites par des compagnies étrangères. Il y a maintenant assez de capital dans

le pays; et les Canadiens comprennent d'une façon suffisante que leur orgueil national et leurs

intérêts commerciaux les poussent à favoriser les compagnies canadiennes.

Le fonds capital de la NATIONALE est de \$2,000,000 (avec pouvoir de porter son stock jusqu'à

\$5,000,000) et les actions de \$100 chaque, sont au nombre de 20,000. On demande 10 par cent au

moment de leur émission, et le reste sera payé en six mensualités.

Il y a présent, presque toutes les affaires d'assurance, au Canada, soit contre le feu, soit

sur la vie, ont été faites par des compagnies étrangères. Il y a maintenant assez de capital dans

le pays; et les Canadiens comprennent d'une façon suffisante que leur orgueil national et leurs

intérêts commerciaux les poussent à favoriser les compagnies canadiennes.

Le fonds capital de la NATIONALE est de \$2,000,000 (avec pouvoir de porter son stock jusqu'à

\$5,000,000) et les actions de \$100 chaque, sont au nombre de 20,000. On demande 10 par cent au

moment de leur émission, et le reste sera payé en six mensualités.

Il y a présent, presque toutes les affaires d'assurance, au Canada, soit contre le feu, soit

sur la vie, ont été faites par des compagnies étrangères. Il y a maintenant assez de capital dans

le pays; et les Canadiens comprennent d'une façon suffisante que leur orgueil national et leurs

intérêts commerciaux les poussent à favoriser les compagnies canadiennes.

Le fonds capital de la NATIONALE est de \$2,000,000 (avec pouvoir de porter son stock jusqu'à

\$5,000,000) et les actions de \$100 chaque, sont au nombre de 20,000. On demande 10 par cent au

moment de leur émission, et le reste sera payé en six mensualités.

Il y a présent, presque toutes les affaires d'assurance, au Canada, soit contre le feu, soit

sur la vie, ont été faites par des compagnies étrangères. Il y a maintenant assez de capital dans

le pays; et les Canadiens comprennent d'une façon suffisante que leur orgueil national et leurs

intérêts commerciaux les poussent à favoriser les compagnies canadiennes.

Le fonds capital de la NATIONALE est de \$2,000,000 (avec pouvoir de porter son stock jusqu'à

\$5,000,000) et les actions de \$100 chaque, sont au nombre de 20,000. On demande 10 par cent au

moment de leur émission, et le reste sera payé en six mensualités.

Il y a présent, presque toutes les affaires d'assurance, au Canada, soit contre le feu, soit

sur la vie, ont été faites par des compagnies étrangères. Il y a maintenant assez de capital dans

le pays; et les Canadiens comprennent d'une façon suffisante que leur orgueil national et leurs

intérêts commerciaux les poussent à favoriser les compagnies canadiennes.

Le fonds capital de la NATIONALE est de \$2,000,000 (avec pouvoir de porter son stock jusqu'à

\$5,000,000) et les actions de \$100 chaque, sont au nombre de 20,000. On demande 10 par cent au

moment de leur émission, et le reste sera payé en six mensualités.

Il y a présent, presque toutes les affaires d'assurance, au Canada, soit contre le feu, soit

sur la vie, ont été faites par des compagnies étrangères. Il y a maintenant assez de capital dans

le pays; et les Canadiens comprennent d'une façon suffisante que leur orgueil national et leurs

intérêts commerciaux les poussent à favoriser les compagnies canadiennes.

Le fonds capital de la NATIONALE est de \$2,000,000 (avec pouvoir de porter son stock jusqu'à

\$5,000,000) et les actions de \$100 chaque, sont au nombre de 20,000. On demande 10 par cent au

moment de leur émission, et le reste sera payé en six mensualités.

Il y a présent, presque toutes les affaires d'assurance, au Canada, soit contre le feu, soit

sur la vie, ont été faites par des compagnies étrangères. Il y a maintenant assez de capital dans

le pays; et les Canadiens comprennent d'une façon suffisante que leur orgueil national et leurs

intérêts commerciaux les poussent à favoriser les compagnies canadiennes.

Le fonds capital de la NATIONALE est de \$2,000,000 (avec pouvoir de porter son stock jusqu'à

\$5,000,000) et les actions de \$100 chaque, sont au nombre de 20,000. On demande 10 par cent au

moment de leur émission, et le reste sera payé en six mensualités.

Il y a présent, presque toutes les affaires d'assurance, au Canada, soit contre le feu, soit

sur la vie, ont été faites par des compagnies étrangères. Il y a maintenant assez de capital dans

le pays; et les Canadiens comprennent d'une façon suffisante que leur orgueil national et leurs

intérêts commerciaux les poussent à favoriser les compagnies canadiennes.

Le fonds capital de la NATIONALE est de \$2,000,000 (avec pouvoir de porter son stock jusqu'à

\$5,000,000) et les actions de \$100 chaque, sont au nombre de 20,000. On demande 10 par cent au

moment de leur émission, et le reste sera payé en six mensualités.

Il y a présent, presque toutes les affaires d'assurance, au Canada, soit contre le feu, soit

sur la vie, ont été faites par des compagnies étrangères. Il y a maintenant assez de capital dans

le pays; et les Canadiens comprennent d'une façon suffisante que leur orgueil national et leurs

intérêts commerciaux les poussent à favoriser les compagnies canadiennes.

Le fonds capital de la NATIONALE est de \$2,000,000 (avec pouvoir de porter son stock jusqu'à

\$5,000,000) et les actions de \$100 chaque, sont au nombre de 20,000. On demande 10 par cent au

moment de leur émission, et le reste sera payé en six mensualités.

Il y a présent, presque toutes les affaires d'assurance, au Canada, soit contre le feu, soit

sur la vie, ont été faites par des compagnies étrangères. Il y a maintenant assez de capital dans

le pays; et les Canadiens comprennent d'une façon suffisante que leur orgueil national et leurs

intérêts commerciaux les poussent à favoriser les compagnies canadiennes.

Le fonds capital de la NATIONALE est de \$2,000,000 (avec pouvoir de porter son stock jusqu'à

\$5,000,000) et les actions de \$100 chaque, sont au nombre de 20,000. On demande 10 par cent au

moment de leur émission, et le reste sera payé en six mensualités.

Il y a présent, presque toutes les affaires d'assurance, au Canada, soit contre le feu, soit

sur la vie, ont été faites par des compagnies étrangères. Il y a maintenant assez de capital dans